

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2230

7 septembre 2012

SOMMAIRE

Aabar Luxembourg S.à r.l.	107025	Lofeme	107010
AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.	107031	L.S. Participations S.à r.l.	106999
Aztiq Finance Management S.à r.l.	107014	L.T.A. S.A.	107005
Brady Luxembourg	106996	Lukvie S.à r.l.	107010
CC2Foil S.A.	107000	Luma-Deler S.A.	107023
Crystal Alexandrite S.A.	107000	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	107024
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l.	107011	Luxinvest Capital Advisors S.A.	107024
Gedrosia Holding S.A.	106995	Lux & Lux S.A.	107023
Gerüstebau Hennen S.A.	106995	Lux PDI S.à r.l.	107000
Green Grafton S.à r.l.	106994	LUXPellets S.A.	107024
Grey Grafton S.à r.l.	106994	Luxsi S.A.	107024
JER Trafalgar S.à r.l.	106995	Marpat SCI	107013
Kauri Cab Arminius	106999	Med B Holding S.à r.l.	107006
Koinonia Foundation Holding S.A., SPF .	106995	Meridian Holding S.à r.l.	107024
KSAC Europe Investments	106999	M&G Real Estate Finance 1 Co	107025
Ksora S.à r.l.	106995	M&M Media Consultancy S.à r.l.	107025
Kyriel S.A.	106999	Morgan Stanley Derivative Products (Lu- xembourg) S.à r.l.	107040
Lagora	107008	Movilway IP S.à r.l.	107007
Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H.	107006	Novis Investments S.à r.l.	107025
La Torré S.à r.l.	107005	Renaissance Finance S.A.	107005
Lebourg Investments S.A.	107006	Solairedirect Holding International S.A.	106994
Les Combes Investments S.A.	107006	S.P.M.P. S.A.	107010
Lesswood S.à r.l.	107006	VCapital S.C.A., SICAR	106994
Light Days Investments S.A.	107007	Welten Immobilien A.G.	107039
Light Days Investments S.A.	107007	World Clean Energy S.A.	107010
Little Smets	107007		
LM & Partners (LM-IS) SCA	107007		

Solairedirect Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 Aout 2012

1 La démission de Messieurs Laurent Weis et Marc Vanhellemont en tant qu'administrateurs est acceptée

2 Est nommé administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012:

- Solairedirect SA, sis 18, Rue du quatre Septembre, 75 002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057

- Monsieur Stéphane Jallat, né le 29 Juin 1970 à Lyon (France), demeurant au 30 John Voster, Plattekloof 1, 007500 Cape Town, Afrique du Sud

3 La démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Benoît de Froidmont, demeurant au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg.

4 PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L – 1014 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu n 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101829/19.

(120139548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

VCapital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.151.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 23 juillet 2012

Le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société MAZARS LUXEMBOURG, Société Anonyme, RCS Luxembourg B 159 962 (anciennement MAZARS S.A.), ayant son siège social au 10A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2012101919/15.

(120139614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Green Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.378.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102263/10.

(120140123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Grey Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102264/10.

(120140122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Gedrosia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDROSIA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102265/11.

(120139950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Gerüstebau Hennen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.164.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102267/9.

(120140172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

JER Trafalgar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012102347/10.

(120140414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Koinonia Foundation Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATE
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012102355/14.

(120139678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Ksora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102358/10.

(120140221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.015.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

BRADY INTERNATIONAL Co., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Wisconsin, United States of America, with registered office at 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, WI 53223, U.S.A.,

represented by Maître Annie ELFASSI, Attorney-at-law, by virtue of a power of attorney issued under private signature on 30 March 2011

The aforementioned proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Brady Luxembourg a société à responsabilité limitée incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015 (the “Company”), and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, who was acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30th August 2005 published in the Mémorial C number 130 on 19 January 2006, and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28 March 2011, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw-up the following:

II) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of sixty British Pounds (GBP 60.-), so as to raise it from its current amount of four hundred ninety-nine thousand nine hundred forty British Pounds (GBP 499,940.-) to five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.-) by the issue of three (3) new shares, having a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, at a total subscription price of one hundred forty-eight thousand six hundred forty-four British Pounds (GBP 148,644.-), this capital increase and the payment of share premium occurring by a contribution in kind of a 0,4% general partnership interest in BRC Financial, a limited partnership organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at Field LLP, 1900-350 7th Avenue, Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, registered with the Alberta Corporate Registry under number LP10191336 (“BRC Financial”) with a value of two hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-eight United States Dollars (USD 238,288.-) as converted into British Pounds at the exchange rate of USD 1 = GBP 0.6238 published in the official website of the European Central Bank with value as of 30 March, 2011;

2. Subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the corporate capital of the Company, as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, fully paid-up. (...); and

3. Miscellaneous.

III) After this has been set forth, the above named Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of sixty British Pounds (GBP 60.-) so as to bring it from its present amount of four hundred ninety-nine thousand nine hundred forty British Pounds (GBP 499,940.-) to five hundred thousand British Pounds (500,000.-) by the issue of three (3) new shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, at a total subscription price of one hundred forty-eight thousand six hundred forty-four British Pounds (148,644.-), this capital increase and the payment of share premium occurring by a contribution in kind of a zero point four percent (0,4%) general partnership interest in BRC Financial with a value of two hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-eight United States Dollars (USD 238,288.-) as converted into British Pounds at the exchange rate of USD 1 = GBP 0.6238 published in the official website of the European Central Bank with value as of 30 March, 2011.

Subscription and Payment

The three (3) new shares have been subscribed and fully paid in by the Sole Shareholder at an aggregate contribution price of one hundred forty-eight thousand six hundred forty-four British Pounds (GBP 148,644.-), out of which sixty British Pounds (60.-) represent the par value of the three (3) newly issued shares and one hundred forty-eight thousand five hundred eighty-four British Pounds (GBP 148,584.-), represents the share premium paid on the three (3) newly issued shares (before allocation of legal reserve), through transfer to the Company of title to and all the rights and interest so far held by the Sole Shareholder in the zero point four percent (0,4%) general partnership interest in BRC Financial.

Out of this contribution, the amount of six British Pounds (GBP 6.-) will be allocated to the legal reserve of the Company.

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one hundred fortyeight thousand six hundred forty-four British Pounds (GBP 148,644) has been given by delivery of (i) interim balance sheet of Brady International Co., the Sole Shareholder, as of 30 March 2011, (ii) a statement of contribution dated 30 March 2011 and duly signed by the management of Brady International Co., the Sole Shareholder, and (iii) a valuation certificate dated 30 March 2011 and duly signed by the managers of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolved to amend Article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, fully paid-up. (...).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, he said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

BRADY INTERNATIONAL Co., une société de droit de l’Etat du Wisconsin, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, WI 53223, U.S.A.,

représentée par Maître Annie ELFASSI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé en date du 30 mars 2011.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

I. Le comparant prénommé est l’associé unique («l’Associé Unique») de Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 015, constituée le 30 août 2005 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 130 du 19 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 28 mars 2011, et non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

II. Que l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de soixante Livres Sterling (GBP 60.-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante Livres Sterling (GBP 499.940.-) à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.00.-), par l’émission de trois (3) nouvelles parts sociales, d’une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20.-) chacune, à un prix de souscription total de cent quarante huit mille six cent quarante quatre Livres Sterling (GBP 148.644.-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d’émission sont

effectuées par voie d'apport en nature de zéro point quatre pourcent (0.4%) des participations détenues par l'Associé Unique dans BRC Financial, une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à Field LLP, 1900-350 7^{ème} Avenue, Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, inscrite auprès du Corporate Registry d'Alberta sous le numéro LP10191336 («BRC Financial») d'une valeur de deux cent trente huit mille deux cent quatre vingt-huit Dollars US (USD 238.288,-) telle que convertie en Livres Sterling au taux de conversion d'un (1) Dollar US = GBP 0.6238 tel que publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne avec valeur au 30 mars 2011.

2. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500,000,-), divisé en vingt-cinq mille (25,000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt (GBP 20,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

(...); et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

1. L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante Livres Sterling (GBP 60,-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante Livres Sterling (GBP 499.940,-) à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500,000,-), par l'émission de trois (3) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, à un prix de souscription total de cent quarante huit mille six cent quarante quatre Livres Sterling (GBP 148.644,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission sont effectuées par voie d'apport en nature de zéro point quatre pourcent (0.4%) des participations détenues par l'Associé Unique dans BRC Financial, d'une valeur de deux cent trente huit mille deux cent quatre vingt-huit Dollars US (USD 238.288,-) telle que convertie en Livres Sterling au taux de conversion d'un (1) Dollar US = GBP 0.6238 tel que publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne avec valeur au 30 mars 2011.

Souscription et libération

Les trois (3) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique de la Société, et ont été entièrement libérées par l'Associé Unique à un prix de souscription total de cent quarante huit mille six cent quarante quatre Livres Sterling (GBP 148.644,-), duquel prix le montant de soixante Livres Sterling (GBP 60,-) représente la valeur nominale des trois (3) parts sociales nouvellement émises et celui cent quarante huit mille cinq cent quatre vingt quatre Livres Sterling (GBP 148.584,-) représente la prime d'émission payée sur les trois (3) parts sociales nouvellement émises (avant allocation de la réserve légale), moyennant apport en nature de zéro point quatre pourcent (0.4%) des participations détenues par l'Associé Unique dans BRC Financial.

Du montant de l'apport, la somme de six Livres Sterling (GBP 6,-) sera allouée à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de cent quarante huit mille six cent quarante quatre Livres Sterling (GBP 148.644,-) a été produite par la délivrance (i) des comptes intérimaires de Brady International Co., détentrice des 0.4% des participations apportées, en date du 30 mars 2011 (ii) un certificat de contribution en date du 30 mars 2011 et émis par les représentants légaux de Brady International Co., l'Associé Unique, et (iii) un certificat d'évaluation daté du 30 mars 2011 et émis par les gérants de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25,000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt (GBP 20,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

(...); et

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital avec prime d'émission, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elfassi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4840. Reçu soixante-quinze euros (75,- €):

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102068/170.

(120139908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102360/10.

(120140540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

KSAC Europe Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2012.

Référence de publication: 2012102365/10.

(120140126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Kyriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.406.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102366/9.

(120139722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

L.S. Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.192.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 juillet 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012102367/17.

(120139968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102373/9.

(120140518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**CC2Foil S.A., Société Anonyme,
(anc. Crystal Alexandrite S.A.).**

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 51, rue Joseph Brebsom.

R.C.S. Luxembourg B 170.132.

In the year two thousand twelve on the second day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crystal Alexandrite S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.132 (the Company). The Company was incorporated on June 27, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is opened at 5.00 p.m. and chaired by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed Aurore Perleau, avocate, with professional address in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elected Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that one hundred per cent (100%) of the entire share capital are represented at the present meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Change of the name of the Company from "Crystal Alexandrite S.A." to "CC2Foil S.A.";
3. Amendment of article two of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the change adopted under item 2. above;
4. Amendment to article three of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company's purpose also extends to any engineering and consulting activities.

The Company may further act as intermediary to negotiate the sale or the purchase of goods and/or services on behalf of another physical person or legal entity or negotiate and conclude transactions or businesses on behalf of physical person or legal entity.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

5. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 51, rue Joseph Brebsom, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

6. Amendment to article four of the Articles in order to reflect the change adopted under item 5. above,
 7. Amendment to articles eleven of the Articles; and
 8. Miscellaneous.
- IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's issued share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Crystal Alexandrite S.A." to "CC2Foil S.A." with effect as of the date of the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article two of the Articles in order to reflect the change adopted under the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 2. The Company's name is CC2Foil S.A."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article three of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company's purpose also extends to any engineering and consulting activities.

The Company may further act as intermediary to negotiate the sale or the purchase of goods and/or services on behalf of another physical person or legal entity or negotiate and conclude transactions or businesses on behalf of physical person or legal entity.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fifth resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 51, rue Joseph Brebsom, L-4046 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of the date of the present deed.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article four, first and second paragraphs of the Articles in order to reflect the change adopted under the fifth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 14. The Company has its registered office in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Esch-sur-Alzette by decision of the board of directors."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend articles eleven of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are reeligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

By exception to the preceding paragraph, the following matters will require the approval of the general meeting of shareholders to be validly approved by the board of directors:

a. Acquisitions, disposals and capital expenditure: any acquisition or disposal of assets, including but not limited to real estate, or shares or any capital expenditure by the Company in each case having an aggregate value in excess of five thousand euro (EUR 5,000.-);

b. Material contracts: the entry into, or renewal, amendment or termination of, any contract, liability or commitment of which the aggregate value exceeds ten thousand euro (EUR 10,000.-).

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency".

Nothing else being on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Crystal Alexandrite S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.132 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures et présidée par Torsten Sauer, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Aurore Perleau, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence indique que cent pour cent (100 %) du capital social sont représentés à la présente Assemblée de sorte qu'elle peut dès lors valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui sont connus des actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de «Crystal Alexandrite S.A.» en «CC2Foil S.A.»;
3. Modification de l'article deux des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer le changement adopté au point 2. ci-dessus; et
4. Modification de l'article trois des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

L'objet de la Société s'étend à toute activité d'ingénierie et de consultance.

La Société peut par ailleurs servir d'intermédiaire dans les négociations de ventes ou d'achats de biens et/ou de services pour le compte d'une autre personne physique ou morale ou négocier et conclure des transactions ou affaires pour le compte de personne physique ou morale.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

5. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 51, rue Joseph Brebsom, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;
6. Modification de l'article quatre des Statuts afin d'y faire figurer le changement adopté au point 5. ci-dessus;
7. Modification de l'article onze des Statuts; et
8. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social émis de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de «Crystal Alexandrite S.A.» en «CC2Foil S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des Statuts afin d'y faire figurer le changement adopté à la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est CC2Foil S.A.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article trois des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant;

de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

L'objet de la Société s'étend à toute activité d'ingénierie et de consultance.

La Société peut par ailleurs servir d'intermédiaire dans les négociations de ventes ou d'achats de biens et/ou de services pour le compte d'une autre personne physique ou morale ou négocier et conclure des transactions ou affaires pour le compte de personne physique ou morale.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 51, rue Joseph Brebsom, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article quatre des Statuts afin d'y faire figurer le changement adopté à la cinquième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville d'Esch-sur-Alzette par décision du conseil d'administration.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer un administrateur.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Par exception au paragraphe précédent, les matières suivantes nécessiteront l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être valablement approuvés par le conseil d'administration:

a. Acquisitions, ventes et dépenses d'investissements: toute acquisition ou vente d'actifs, en ce compris, sans se limiter à, l'immobilier, ou aux actions ou à toute dépense d'investissement par la Société ayant une valeur totale supérieure à cinq mille euros (EUR 5.000,-) dans chaque cas;

b. Contrats matériels: la conclusion, le renouvellement, la modification ou la résiliation de tout contrat, dette ou engagement dont la valeur totale dépasse dix mille euros (EUR 10.000,-).

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature de tout administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève l'Assemblée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Sauer, Perleau, Marchand, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101458/286.

(120139112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

L.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 35, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 48.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102368/10.

(120140035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

La Torrè S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 22.034.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012102376/10.

(120139845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

EXTRAIT

En date du 6 juin 2012, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Gérald Origer, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de Classe B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se tenir en l'an 2015.

- Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage L-2540, Luxembourg, R.C.S. B 16498 est nommé Réviseur d'Entreprises Agréé de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se tenir en l'an 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102553/18.

(120139840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.408.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2012102377/10.

(120140475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lebourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 41.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012102379/10.

(120140590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102380/10.

(120140135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102381/9.

(120139881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Med B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.419.180,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.476.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston ZECHA démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juin 2012;
- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 Octobre 1980 à Saragosse et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street London SW1Y 6DN, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102411/15.

(120139864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Light Days Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102383/10.

(120139989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Light Days Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102384/10.

(120140001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Little Smets, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012102386/10.

(120140562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

LM & Partners (LM-IS) SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.025.

Extrait des résolutions spéciales du liquidateur de la société en date du 15 juin 2012

L'ancien liquidateur de la Société a décidé de transférer livres et documents sociaux de la Société qui doivent être stockés et conservés pendant une période de 5 ans à compter du 18 décembre 2008, du 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102389/12.

(120140605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012102419/12.

(120139861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 73.900.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.238.

L'an deux mille douze le deux août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gérard Jean Paul Autajon, né le 1^{er} mai 1953 au Teil, France, et demeurant au Chemin de Redondon, F-26200 Montélimar, France

ici représenté par Madame Sofia Afonso -Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société "Lagora", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.238, et constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2012, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C (ci-après la "Société").

II. Que le capital de la Société est actuellement fixé à trois cent mille Euros (300.000 EUR) représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-treize millions six cent mille Euros (73.600.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000 EUR) à soixante-treize millions neuf cent mille Euros (73.900.000 EUR) par la création et l'émission de soixante-treize millions six cent mille (73.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, moyennant le paiement d'une soulte s'élevant à six millions quatre cent mille Euros (6.400.000 EUR) à l'Associé Unique;

2. Souscription, allocation, intervention et paiement des soixante-treize millions six cent mille (73.600.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR), par apport en nature;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize millions neuf cent mille Euros (73.900.000 EUR) représenté par soixante-treize millions neuf cent mille (73.900.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associés.";

4. Divers.

IV. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-treize millions six cent mille Euros (73.600.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000 EUR) à soixante-treize millions neuf cent mille Euros (73.900.000 EUR) par la création et l'émission de soixante-treize millions six cent mille (73.600.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par apport en nature de soixante pour cent (60 %) des actions de la société Finega, une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, ayant son siège social à la Zone Industrielle - Lieudit "Gournier", 26200, Montélimar, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 347 875 395 (les "Actions Finega"), et moyennant le paiement par la Société d'une soulte d'un montant de six millions quatre cent mille Euros (6.400.000 EUR).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital à concurrence de soixante-treize millions six cent mille Euros (73.600.000 EUR) le paiement par la Société au profit dudit Associé Unique d'une soulte, d'un montant de six millions quatre cent mille Euros (6.400.000 EUR), le tout par apport en nature des Actions Finega (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de soixante-treize millions six cent mille Euros (73.600.000 EUR) moyennant le paiement d'une soulte à l'Associé Unique d'un montant de six millions quatre cent mille Euros (6.400.000 EUR), le tout en contrepartie de l'Apport.

Evaluation

L'Apport est évalué à quatre-vingts millions d'Euros (80.000.000 EUR). Cette valeur a été décidée par l'Associé Unique par la voie d'une déclaration de valeur datée de ce jour (la "Déclaration de Valeur") et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur datée de ce jour (la "Certification de Valeur").

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence des Actions Finega et de leur valeur a été donnée par la production d'une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur;
- Certification de Valeur.

Lesdites Déclaration de Valeur et Certification de Valeur demeureront attachés au présent acte.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Il résulte de la prédite Déclaration de Valeur que:

(i) Il n'existe aucun droit de préemption sur les Actions Finega en vertu duquel quiconque pourrait exiger que les Actions Finega lui soient transférées. Les Actions Finega ne sont entachées d'aucun privilège ou tout autre droit.

(ii) Les Actions Finega peuvent être utilisées librement dans le but d'augmenter le capital social de la Société.

(iii) Il n'a connaissance d'aucun litige devant être connu afin d'évaluer les Actions Finega.

(iv) Dans le but de l'apport des Actions Finega, cet actif a été évalué à sa valeur de marché et s'élève à quatre-vingts millions d'Euros (80.000.000 EUR).

(v) Dans ce cadre, l'Associé Unique déclare expressément, à sa connaissance que la valeur des Actions Finega est de quatre-vingts millions d'Euros (80.000.000 EUR), que l'Associé Unique certifie fidèle.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actions Finega a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize millions neuf cent mille Euros (73.900.000 EUR) représenté par soixante-treize millions neuf cent mille (73.900.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101666/104.

(120139509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Lofeme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 163, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.069.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102390/10.

(120140258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lukvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.083.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102393/10.

(120139737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

World Clean Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.457.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Unique

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2012102683/14.

(120140213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 49.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} août 2012 que:

Madame Orietta RIMI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

Monsieur Andrea DE MARIA a démissionné de sa fonction d'Administrateur.

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été élu à la fonction d'administrateurs en remplacement de Madame Orietta RIMI et Monsieur Andrea DE MARIA.

Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Vincent WILLEMS ont repris le mandat de leurs prédécesseurs.

En outre Madame Laurence BARDELLI a été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012102563/19.

(120139740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appear:

(1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199 (Trout),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Salmon, and together with Trout, the Shareholders),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all the shares in DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 July 2012, which deed has not yet been published in the *Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations*. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1 August 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the *Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations*.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two euro) by the issuance of 1 (one) new share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) (the New Share);

(2) Subscription to and payment of the New Share;

(3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the issuance of the New Share;

(4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the New Share in the register of the Company; and

(5) Miscellaneous.

III. The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred and two euro) by the issuance of the New Share.

Second resolution

Trout resolves to:

(1) subscribe to the New Share; and

(2) fully pay it up by a contribution in kind consisting in receivables held by Trout in an aggregate amount of EUR 706,045,325 (seven hundred six million forty-five thousand three hundred twenty-five euro) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 1 (one euro) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 706,045,324 (seven hundred six million forty-five thousand three hundred twenty-four euro) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and Trout (the Certificate) which confirms *inter alia* that the value of the Contribution is at least equal to EUR 706,045,325 (seven hundred six million forty-five thousand three hundred twenty-five euro).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Share in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, the undersigned notary further declares that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, comparaissent

(1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199 (Trout),

ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Perch, et ensemble avec Trout, les Associés),

ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront attachées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Les Associés requièrent le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité du capital social de DS Smith Perch S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juillet 2012, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. Les Associés désirent passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le faire passer de son montant actuel à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux euros) par voie d'émission de 1 (une) nouvelle parts sociale, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Nouvelle Part Sociale);

(2) Intervention, souscription et libération de la Nouvelle Part Sociale;

(3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale;

(4) Modification du registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société; et

(5) Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux euros) par voie d'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Deuxième résolution

Trout décide de:

- (a) souscrire la Nouvelle Part Sociale; et
- (b) la libérer intégralement par un apport en nature consistant en des créances détenues par Trout d'un montant total de 706.045.325,- EUR (sept cent six millions quarante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros) (l'Apport).

Le montant de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- (i) un montant de 1 EUR (un euro) sera alloué au compte capital de la Société; et
- (ii) un montant de 706.045.324,- EUR (sept cent six millions quarante-cinq mille trois cent vingt-quatre euros) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est confirmée par un certificat émis par la Société et Trout (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport équivaut au moins à 706.045.325,-EUR (sept cent six millions quarante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent deux euros (12.502 EUR), représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, celui-ci a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102184/150.

(120139669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Marpat SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 57, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg E 2.787.

Les adresses des associés et membres de l'organe de gestion sont désormais les suivantes:

- Monsieur Marc Lamesch, Administrateur, 57, Gromscheid, L-1670 Senningerberg
- Madame Patricia Leclere, Administrateur, 57, Gromscheid, L-1670 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012102424/12.

(120139651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Aztiq Finance Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 170.692.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July. Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Aztiq Partners A.B., a company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Corporate Registration in Stockholm under registration number 556774-1029, having its registered office at Box 7629, 103 94 Stockholm, Sweden,

here represented by Adrian Aldinger professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 July 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Aztiq Finance Management S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to acquire or hold participation in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

2.3 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

2.5 The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and

where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2012.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed as follows:

- Twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Aztiq Partners A.B., aforementioned, for the price of twenty thousand United States dollars (USD 20,000); The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Arni Hardarson, born in Reykjavik, Iceland on 5 August 1966, professionally residing at Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Iceland,

- Marc Lefebvre, born in Rocourt, Belgium, on 30 August 1976, professionally residing at 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Robert Wessman, born in Reykjavik, Iceland on 4 October 1969, professionally residing at Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Iceland,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille douze, le trente-et-un juillet

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aztiq Partners A.B., une société constituée et existant selon les lois de Suède, inscrite au Registre des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556774-1029, ayant son siège social à Box 7629, 103 94 Stockholm, Suède,

ici représentée par Adrian Aldinger, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2012

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'Aztiq Finance Management S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.5 La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21 Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la

13 distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents

statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25 Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Aztiq Partners A.B., susmentionnée, pour un prix de vingt mille dollars (USD 20.000);

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de vingt mille dollars (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Heienhaff L1736 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Arni Hardarson, né à Reykjavik, Islande, le 5 Août 1966, résidant professionnellement à Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Islande.

- Marc Lefebvre, né à Rocourt, Belgique, le 30 Août 1976, résidant professionnellement à 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg

- Robert Wessman, né à Reykjavik, Islande, le 4 Octobre 1969, résidant professionnellement à Smaratorg 3, 18th floor, 201 Kopavogur, Islande.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ALDINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1 Août 2012. Relation: LAC/2012/36669. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 6 Août 2012.

Référence de publication: 2012101370/521.

(120139554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Luma-Deler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 90.436.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012102395/10.

(120140352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Lux & Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.380.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012102396/10.

(120140594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012

Signature.

Référence de publication: 2012102397/10.

(120140057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Luxinvest Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119-121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.154.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102399/9.

(120139882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Meridian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.589.385,23.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.555.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston ZECHA démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juin 2012;

- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 Octobre 1980 à Saragosse et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn London SW1Y 6DN, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102413/15.

(120139857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

LUXPellets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102400/10.

(120139703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Luxsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.961.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012102402/10.

(120140353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102404/10.

(120139699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

M&M Media Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.570.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102405/9.

(120139720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Novis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.422.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour NOVIS INVESTMENTS S.à r.l. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102463/15.

(120139855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 752.800,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aabar Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 157.199,

hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 July 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder owns 100% of the share capital of Aabar Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 145.459, incorporated under the name of “LuxCo 97 S.à r.l.” by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 19 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 806 of 15 April 2009, page 38672 (the “Company”).

The Articles of Association (as defined below) have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 7 March 2012, number 600, page 28773.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of twentyfive Euro (EUR 25.-), in order to bring it from its current amount of seven hundred and fifty-two thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 752,775.-) to seven hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro (EUR 752,800.-), by the issuance of one (1) share (part sociale), having nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales);

b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued share (part sociale), together with a share premium of two hundred and nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 209,999,975.-), by contribution in kind by Aabar Holdings S.à r.l.;

c. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company (the “Articles of Association”);

d. Approval of the resignation of Mr. Khadem Al Qubaisi, as class A manager and discharge for the exercise of his mandate;

e. Resignation and appointment of Mr. Wim Rits and Ivo Hemelraad as class A managers of the Company;

f. Resignation and appointment of Mr. Mohamed Badawy Al-Husseiny, as class B manager of the Company;

g. Appointment of Mr. Alex Iapichino, born on 30 June 1970 in Columbus, United States of America, residing professionally at Ministry of Energy Building, 12th Floor, Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;

h. Appointment of Mr. Malcolm McKinnon, born on 13 July 1974 in Sudbury, Canada, residing professionally at Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;

i. Appointment of Mrs. Barbara Neuerburg, born on 18 May 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, Edward Steichen Street, L-2540 Luxembourg as new manager of the Company, as class A manager;

j. Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company as follows:

- Deletion of the current second Paragraph;

- Restatement of the current fourth Paragraph which will henceforth read as follows:

“In case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. In such event, each manager shall be either a class A manager or a class B manager. Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Where conference call or video conference is used as means of communication, it should be initiated and chaired from Luxembourg.”

- Restatement of the current seventh Paragraph which will henceforth read as follows:

“The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.”

- Restatement of the current eighth Paragraph which will henceforth read as follows:

“Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, present or represented.”

k. Full restatement of Article 8.2. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 8.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, but the joint signature of one (1) class A manager and of one (1) class B manager for matters exceeding five thousand euros (EUR 5,000) and by the joint signature of two (2) class A managers or one (1) class A manager and one (1) class B manager for matters not exceeding five thousand euros (EUR 5,000).

The board of managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the board of managers or not) and may revoke such appointments at any time.”

l. Miscellaneous.

III. All the shares (parts sociales) in circulation being represented at the present general meeting of shareholders and the Sole Shareholder having waived its right to receive convening notice as required by article 11 of the Articles of Association, the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

1. First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-), in order to bring it from its current amount of seven hundred and fifty-two thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 752,775.-) to seven hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro (EUR 752,800.-), by the issuance of one (1) share (part sociale), having nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales).

2. Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and payment of the one (1) newly issued share (part sociale) by Aabar Holdings S.à r.l., prenamed, as follows:

Subscriber	Contribution in kind (EUR)	Number of Share(s)	Par value (EUR)	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
Aabar Holdings S.à r.l., prenamed	210,000,000	1	25	209,999,975	210,000,000
TOTAL	210,000,000	1	25	209,999,975	210,000,000

Subscription - Payment

THEREUPON,

Aabar Holdings S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one (1) newly issued share (part sociale) and to pay it in full at nominal value (twenty-five Euro (EUR 25.-)), together with share premium of two hundred and nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 209,999,975.-), by contribution in kind of a receivable for an amount of two hundred and ten million Euro (EUR 210,000,000.-) Aabar Holdings S.à r.l., prenamed, holds against the Company.

The ownership and the value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a report from Aabar Holdings S.à r.l., prenamed, dated 11 July 2012, and a report issued on 11 July 2012 by the board of managers of the Company.

Such documents, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l’enregistrement).

3. Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5 of the Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital is set at seven hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro (EUR 752,800.-), represented by thirty thousand one hundred and twelve (30,112) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased and decreased by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable”

4. Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of Mr. Khadem Al Qubaisi, as class A manager and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

5. Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to re designate and appoint:

- Mr. Wim Rits and Ivo Hemelraad as class A managers of the Company;
- Mr. Mohamed Badawy Al-Husseiny, as class B manager of the Company;
- Mr. Alex Iapichino, born on 30 June 1970 in Columbus, United States of America, residing professionally at Ministry of Energy Building, 12th Floor, Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as Class B Manager;
- Mr. Malcolm McKinnon, born on 13 July 1974 in Sudbury, Canada, residing professionally at Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;
- Mrs. Barbara Neuerburg, born on 18 May 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, Edward Steichen Street, L-2540 Luxembourg, as new manager of the Company, as class A manager.

6. Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the following paragraphs of Article 7 of the Articles of Association:

- Deletion of the current second Paragraph;
- Restatement of the current fourth Paragraph which will henceforth read as follows:

“In case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. In such event, each manager shall be either a class A manager or a class B manager. Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Where conference call or video conference is used as means of communication, it should be initiated and chaired from Luxembourg.”

- Restatement of the current seventh Paragraph which will henceforth read as follows:

“The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.”

- Restatement of the current eighth Paragraph which will henceforth read as follows:

“Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, present or represented.”

7. Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate Article 8.2. of the articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, but the joint signature of one (1) class A manager and of one (1) class B manager for matters exceeding five thousand euros (EUR 5,000) and by the joint signature of two (2) class A managers or one (1) class A manager and one (1) class B manager for matters not exceeding five thousand euros (EUR 5,000).

The board of managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the board of managers or not) and may revoke such appointments at any time.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Aabar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157.199;

ci-après l'«Associé Unique»,

ici représenté par M. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 11 juillet 2012

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient 100% du capital social de Aabar Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 145.459, constituée sous le nom de «LuxCo 97 S.à r.l.» par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 15 avril 2009, page 38672 (la “Société”).

Les Statuts (tels que définis ci-dessous) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné, daté du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 7 mars 2012, numéro 600, page 28773.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante-deux mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 752.775,-) à sept cent cinquante-deux mille huit cents Euro (EUR 752.800,-), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Souscription et libération entière, à la valeur nominale de la nouvelle part sociale, avec une prime d'émission de deux cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 209.999.975,-), par apport en nature de Aabar Holdings S.à r.l.;

c. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»);

d. Approbation de la démission de M. Khadem Al Qubaisi, en tant que gérant de classe A et décharge pour l'exercice de son mandat;

e. Redésignation et nomination de M. Wim Rits et M. Ivo Hemelraad en tant que gérants classe A de la Société;

f. Redésignation et nomination de M. Mohamed Badawy Al-Husseiny en tant que gérant de classe B de la Société;

g. Nomination de M. Alex Iapichino, né le 30 juin 1970 à Columbus, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement Immeuble du Ministère de l'Energie, 12^{ème} Etage, Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;

h. Nomination de M. Malcolm McKinnon, né le 13 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;

i. Nomination de Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société, en tant que gérant de classe A;

j. Modification de l'article 7 des Statuts de la Société comme suit:

- Suppression du deuxième paragraphe actuel;

- Refonte du quatrième paragraphe actuel qui se lira comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant devra être soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B. Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer les uns avec les autres. Lorsqu'une conférence téléphonique ou une conférence vidéo est utilisée comme moyen de communication, elle doit être initiée et présidée à partir du Luxembourg.»

- Refonte du septième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.»

- Refonte du huitième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation d'une majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.»

k. Refonte intégrale de l'article 8.2 des statuts de la Société, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **Art. 8.2.** La Société devra être engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières dépassant cinq mille Euros (EUR 5.000) et par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières ne dépassant pas cinq mille Euros (EUR 5.000).

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc (des membres du conseil de gérance ou non) et peut révoquer de telles délégations à tout moment.» et

l. Divers.

III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente assemblée générale des associés, et l'Associé Unique ayant renoncé à son droit de recevoir la convocation prévue à l'article 11 des Statuts, l'Associé Unique peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante-deux mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 752.775,-) à sept cent cinquante-deux mille huit cents Euro (EUR 752.800,-), par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale d'une (1) part sociale nouvellement émise par Aabar Holdings S.à r.l., prénommée, de la manière suivante:

Souscripteur	Apport en nature (EUR)	Nombre de Part(s) Sociale(s)	Valeur nominale (EUR)	Prime d'émission (EUR)	Prix total de souscription (EUR)
Aabar Holdings S.à r.l., prénommée	210,000,000	1	25	209,999,975	210,000,000
TOTAL	210,000,000	1	25	209,999,975	210,000,000

Souscription - Libération

SUR CE,

Aabar Holdings S.à r.l., prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale et de la libérer intégralement à la valeur nominale (vingt-cinq Euro (EUR 25,-)), avec une prime d'émission de deux cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 209.999.975,-) par un apport en nature d'une créance d'un montant de deux cent dix millions d'Euro (EUR 210.000.000,-), que Aabar Holdings, prénommée, détient à l'encontre de la Société.

La propriété et la valeur de la créance contributive par apport en nature a été confirmée par un rapport de Aabar Holdings S.à r.l., prénommée, daté du 11 juillet 2012, et un rapport en date du 11 juillet 2012 par le conseil de gérance de la Société.

Ces documents, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

3. Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis est fixé à sept cent cinquante-deux mille huit cents Euro (EUR 752.800,-) représenté par trente mille cent douze (30.112) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des associés adoptée selon la procédure requise pour la modification des statuts. Toute prime d'émission existante est distribuable.»

4. Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la démission de M. Khadem Al Qubaisi, en tant que gérant de classe A et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

5. Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de redésigner et de nommer:

- M. Wim Rits et M. Ivo Hemelraad en tant que gérants classe A de la Société;
- M. Mohamed Badawy Al-Husseiny en tant que gérant de classe B de la Société;
- M. Alex Iapichino, né le 30 juin 1970 à Columbus, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement Immeuble du Ministère de l'Energie, 12^{ème} Etage, Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;
- M. Malcolm McKinnon, né le 13 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;
- Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe A.

6. Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier les paragraphes suivants de l'article 7 des Statuts:

- Suppression du deuxième paragraphe existant;

- Refonte du quatrième paragraphe actuel qui se lira comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant devra être soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B. Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer les uns avec les autres. Lorsqu'une conférence téléphonique ou une conférence vidéo est utilisée comme moyen de communication, elle doit être initiée et présidée à partir du Luxembourg.»

- Refonte du septième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.»

- Refonte du huitième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation d'une majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.»

7. Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'intégralement refondre l'article 8.2 des Statuts de la Société, qui devront dès lors se lire comme suit:

« **Art. 8.2.** La Société devra être engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières dépassant cinq mille Euros (EUR 5.000) et par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières ne dépassant pas cinq mille Euros (EUR 5.000).

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc (des membres du conseil de gérance ou non) et peut révoquer de telles délégations à tout moment.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: Maître Jean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101330/325.

(120139425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 223.151.786,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "ALLIANCE BOOTS GmbH", a private limited liability company organized and existing under the laws of the Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 94, CH-6300 Zug, here represented by Ms Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given privately in July 2012,

- "ALLIANCE BOOTS (NOMINEES) LIMITED", a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 00555964, having its registered office at 1 Thane

Road West, Nottingham, NG1 3AA, United Kingdom, here represented by Ms Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given privately in July 2012, and

- "BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED", a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at P O Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, registered under number 24531, here represented by Ms Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given privately in July 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.314, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner dated 27 June 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2007 (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 17 July 2012 and not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 8, paragraph 17.7.2, paragraph 17.7.8, paragraph 17.7.9, paragraph 20.2, paragraph 20.12, article 26.1 and to amend the definition of "Return of Capital" contained in article 30 of the Articles which shall now read as follows:

" Art. 8. Redemption / Cancellation of shares.

8.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares). This Article 8.1 is subject to the provisions of Article 8.3.

8.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Ordinary Shares (in the order provided for in Article 8.1), such class of Ordinary Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class (subject always as provided in Article 27) to the Total Cancellation Amount. This Article 8.2 is subject to the provisions of Article 8.3.

8.2.1 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and must not exceed the Available Amount.

8.2.2 Upon the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares of the relevant class, the Total Cancellation Value will become due and payable by the Company.

8.3 If the Shareholders so resolve by unanimous resolution of all the Shareholders, the share capital of the Company may be reduced in such manner as the Shareholders may so resolve including by the redemption of part only of one or more classes of Ordinary Shares and other than in reverse alphabetical order (a 'Unanimous Shareholders Redemption'). The price payable on a Unanimous Shareholders Redemption shall be the Total Cancellation Amount (which need not be determined in accordance with Article 27) and which shall be payable to the holders of the shares the subject of the Unanimous Shareholders Redemption, pro rata to their holdings of such Ordinary Shares."

" Art. 17. [...]

17.7.2 "French Circular" means the circular dated 19 July 2012 issued by the Company to French Resident Participants as subsequently corrected from time to time.

[...]

17.7.8 "Italian Circular" means the circular dated on or about 12 July 2012 issued by the Company to Italian Resident Participants as subsequently corrected from time to time.

17.7.9 "Circular" means the circular dated 9 July 2012 issued by the Company to participants in the Alliance Boots Management Equity Plan other than those resident in France ('French Resident Participants') and Italy ('Italian Resident Participants') as subsequently corrected from time to time.

[...]"

" Art. 20. [...]

20.2 An Executive other than a Non-Withdrawing Executive as defined in Article 20.16 (a "Withdrawing Executive") may serve notice on the Company to be given not later than 26 June 2008 electing irrevocably to sell all the Securities in respect of which such Withdrawing Executive is the holder (or which are held on his behalf by the Investor) ("Withdrawn Equity") at the date of service of such notice (the "Notice Date") in accordance with this Article 20.

[...]

20.12 If any shares are issued by the Company to a Withdrawing Executive (or to a Related Holder or the Investor on his behalf) at any time after the Notice Date (whether as a result of their shareholding(s) in the Company or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise, and whether or not such shares were in issue at the Notice Date other than pursuant to the Warrants which are provided for in Article 20.15) (the "Subsequent Shares"), the Company shall be entitled to serve an additional notice on the Withdrawing Executive requiring him to Transfer the Subsequent Shares (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons falling within a category in Article 20.5.1 -20.5.5 ("Subsequent Transferees") identified in the notice on the date specified in that notice (the "Further Completion Date") and in the proportions specified in the notice. The provisions of Articles 20.4, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9 and 20.10 shall apply mutatis mutandis to the sale of the Subsequent Shares, with the following amendments:

[...]"

" Art. 26. Distribution rights of the shares.

26.1 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by 1915 Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Ordinary Shareholders and in accordance with the following provisions (other than, for the avoidance of doubt, in the case of a Unanimous Shareholders' Resolution as defined in Article 8.3):

[...]"

" Art. 30. Definitions. [...]

Return of Capital means any return of capital to the Ordinary Shareholders whether on a liquidation or otherwise in respect of Relevant Securities or any dividend or other distribution paid or made on Relevant Securities (whether such dividend or distribution is of a capital or income nature) but excluding a Unanimous Shareholders' Redemption as defined in Article 8.3.

[...]"

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 87,750.-) so as to raise it from its current amount of two hundred and twenty-three million one hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-six British Pounds (GBP 223,174,286.-) to two hundred and twenty-three million two hundred and sixty-two thousand thirty-six British Pounds (GBP 223,262,036) by creating and issuing the following new shares (the "New Shares"):

- three hundred and forty-three thousand five hundred and twelve (343,512) Class A2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class B2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class C2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class D2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class E2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class F2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class G2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class H2 Shares;
- eight hundred and thirty-two (832) Class I2 Shares; and
- eight hundred and thirty-two (832) Class J2 Shares.

each share with a par value of twenty-five pence (GBP 0.25).

Subscription and Payment

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, prenamed, declares to subscribe to the New Shares and has fully paid for such New Shares by a contribution in cash of an amount of eighty-seven thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 87,750.-).

The total contribution of eighty-seven thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 87,750.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve unanimously to reduce the Company's share capital with immediate effect by an amount of one hundred and ten thousand two hundred and fifty British Pounds (GBP 110,250.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred and twenty-three million two hundred and sixty-two thousand thirty-six British Pounds (GBP 223,262,036.-) to two hundred and twenty-three million one hundred and fifty-one thousand seven hundred and eighty-six British Pounds (GBP 223,151,786.-) by the cancellation of:

- four hundred and thirty-one thousand five hundred and ninety-five (431,595) Class A2 Shares;

- one thousand and forty-five (1,045) Class B2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class C2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class D2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class E2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class F2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class G2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class H2 Shares;
- one thousand and forty-five (1,045) Class I2 Shares; and
- one thousand and forty-five (1,045) Class J2 Shares,

each share with a par value of twenty-five pence (GBP 0.25), currently held by Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, prenamed. This reduction of share capital shall be a Unanimous Shareholders

Redemption as defined in article 8.3 of the Articles. An amount of three million, two hundred and thirty five thousand, eight hundred and eighty United States Dollars and forty six cents (USD 3,235,880.46) (or, if agreed with the Company, its equivalent in a different currency or currencies calculated at an exchange rate agreed with the Company) will be paid to Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, prenamed or to its order within 2 weeks of the date of this resolution in respect of the reduction subject to deduction of eleven thousand, five hundred and forty four United States Dollars and sixteen cents (USD 11,544.16) in respect of its share of related transaction expenses and to such deductions in respect of withholding tax as the Company is advised by its tax advisers to be appropriate

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the capital increase and the capital decrease decided as per the previous resolutions, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The Company has a share capital of two hundred and twenty-three million one hundred and fifty-one thousand seven hundred and eighty-six British Pounds (GBP 223,151,786.-) divided into:

- eight hundred and twenty-eight million seven hundred and seventy-one thousand seven hundred and twenty-five (828,771,725) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class B1 shares (the "Class B1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class C1 shares (the "Class C1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class D1 shares (the "Class D1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class E1 shares (the "Class E1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class F1 shares (the "Class F1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class G1 shares (the "Class G1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class H1 shares (the "Class H1 Shares"),
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class I1 shares (the "Class I1 Shares"), and
- two million nine thousand four hundred and ninety-one (2,009,491) class J1 shares (the "Class J1 Shares"),

The Class A1 Shares, the Class B1 Shares, the Class C1 Shares, the Class D1 Shares, the Class E1 Shares, the Class F1 Shares, the Class G1 Shares, the Class H1 Shares, the Class I1 Shares and the Class J1 Shares shall be collectively referred to as the "Holdco Ordinary Shares".

- forty-four million seven hundred and seventy-four thousand one hundred and forty-eight (44,774,148) class A2 shares (the "Class A2 Shares" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class B2 shares (the "Class B2 Shares" and together with the Class B1 Shares, the "Class B Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class C2 shares (the "Class C2 Shares" and together with the Class C1 Shares, the "Class C Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class D2 shares (the "Class D2 Shares" and together with the Class D1 Shares, the "Class D Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class E2 shares (the "Class E2 Shares" and together with the Class E1 Shares, the "Class E Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class F2 shares (the "Class F2 Shares" and together with the Class F1 Shares, the "Class F Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class G2 shares (the "Class G2 Shares" and together with the Class G1 Shares, the "Class G Shares"),
- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class H2 shares (the "Class H2 Shares" and together with the Class H1 Shares, the "Class H Shares"),

- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class I2 shares (the "Class I2 Shares" and together with the Class I1 Shares, the "Class I Shares"), and

- one hundred and eight thousand four hundred and twenty-eight (108,428) class J2 shares (the "Class J2 Shares" and together with the Class J1 Shares, the "Class J Shares"),

all having a par value of zero point twenty-five sterling pound (GBP 0.25.-) each, and all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A2 Shares, the Class B2 Shares, the Class C2 Shares, the Class D2 Shares, the Class E2 Shares, the Class F2 Shares, the Class G2 Shares, the Class H2 Shares, the Class I2 Shares and the Class J2 Shares shall be collectively referred to as the "Class 2 Ordinary Shares".

The Holdco Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «ALLIANCE BOOTS GmbH», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social à Baarerstrasse 94, CH-6300 Zug, ici représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2012,

- «ALLIANCE BOOTS (NOMINEES) LIMITED», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00555964, ayant son siège social au 1 Thane Road West, Nottingham, NG1 3AA, Royaume Uni, ici représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2012, et

- «BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED», une société existant et régie selon les lois de Guernesey dont le siège social est situé à PO Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, immatriculée sous le numéro 24531, ici représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2012.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.314, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 27 juin 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 août 2007 (le «Mémorial C»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte rédigé Maître Martine Schaeffer en date du 17 juillet 2012 et non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 8, le paragraphe 17.7.2, le paragraphe 17.7.8, le paragraphe 17.7.9, le paragraphe 20.2, le paragraphe 20.12, l'article 26.1 et de modifier la définition de "Remboursement de Capital" contenue dans l'article 30 des Statuts de la Société, qui devront se lire désormais comme suit:

" Art. 8. Rachat/Annulation de Parts Sociales.

8.1 Le capital social de la Société peut être réduit au moyen de l'annulation des Parts Sociales Ordinaires incluant l'annulation de l'une ou plusieurs des catégories entières de Parts Sociales Ordinaires au moyen du rachat et de l'annulation

de toutes les Parts Sociales Ordinaires émises dans une ou plusieurs de ces catégorie(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales Ordinaires, de telles annulations et rachats de Parts Sociales Ordinaires, seront opérés dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (commençant par la Catégorie J). Cet article 8.1 est soumis aux dispositions de l'article 8.3.

8.2 Dans le cas d'une réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires (dans l'ordre défini à l'article 8.1), une telle catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne le droit auxdits détenteurs d'une telle catégorie au pro rata de leur détention (toujours sujet aux dispositions de l'article 27), au Montant Total d'Annulation. Cet article 8.2 est soumis aux dispositions de l'article 8.3

8.2.1 Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires et ne doit pas excéder le Montant Disponible.

8.2.2 Suite au rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de la catégorie concernée, la Valeur Totale d'Annulation sera due et payable par la Société.

8.3 Si les Associés le décident par une résolution unanime de tous les Associés, le capital social de la Société peut être réduit de telle façon que les Associés peuvent le décider y compris une réduction d'une partie uniquement d'une ou plusieurs catégorie de Parts Sociales Ordinaires et autrement que dans l'ordre alphabétique inverse (une "Rachat à l'Unanimité des Associés"). Le prix payable suite à un Rachat à l'Unanimité des Associés sera le Montant Total d'Annulation (sans qu'il ne soit nécessairement déterminé conformément à l'article 27) et qui sera payable aux détenteurs de parts sociales objet du Rachat à l'Unanimité des Associés au pro rata de leurs détentions desdites Parts Sociales Ordinaire."

" Art. 17.

17.7.2 "Circulaire Française" désigne la circulaire datée du 19 Juillet 2012 émise par la Société aux Participants Résidents Français telle que substantiellement modifiée de temps à autre.

[...]

17.7.8 Circulaire Italienne" signifie la circulaire datée du ou autour du 12 Juillet 2012 émise par la Société aux Participants Résidents Italiens telle que substantiellement modifiée de temps à autre.

[...]

17.7.9 Circulaire Principale" signifie la circulaire datée du 9 juillet 2012 émise par la Société aux participants à l'Alliance Boots Management Equity Plan autres que ceux résidant en France ("Participants Résidents Français") eten Italie ("Participants Résidents Italiens") telle que substantiellement modifiée de temps à autre.

[...]"

" Art. 20. [...]

20.2 Un Exécutif autre qu'un Exécutif Non-Retirant tel que défini dans l'article 20.16 (un «Exécutif Retirant») peut adresser une notification à la Société, devant être adressée au plus tard le 26 juin 2008, décidant irrévocablement de vendre tous les Titres dont cet Exécutif Retirant est détenteur (ou qui sont détenus pour son compte par l'Investisseur) (un «Equity Retirant») à la date à laquelle une telle notification est adressée (la «Date de Notification») en accord avec le présent article 20.

[...]

20.12 Si des parts sociales sont émises par la Société au profit d'un Exécutif Retirant (ou au profit d'un Détenteur Lié ou de l'Investisseur pour son compte) à tout moment après que la Date de Notification (si du fait de leur(s) participation (s) dans la Société soit du fait de l'exercice de tout droit ou option ou autres, et si ces parts sociales, sont ou non émises à la Date de Notification autrement que suivant les Warrants tel que prévu à l'article 20.15) (les «Parts Sociales Subséquentes»), la Société sera autorisée à adresser une notification supplémentaire à l'Exécutif Retirant requérant qu'il Transfert les Parts Sociales Subséquentes (libres de toutes charges et ensemble avec tous les droits qui leurs sont attachés) à une ou plusieurs personnes tombant dans une des catégories figurants aux articles 20.5.1 -20.5.5 (Les «Cessionnaires Subséquents») qui sont identifiés dans la notification à la date spécifiée dans la notification (la «Date d'Exécution Supplémentaire») et dans les proportions spécifiées dans la notification. Les dispositions des articles 20.4, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9, et 20.10 s'appliqueront mutatis mutandis à la vente des Parts Sociales Subséquentes, avec les modifications suivantes:

[...]"

"

Art. 26. Les Droits de Distribution des Parts Sociales.

26.1 Dans la mesure où les fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure où cela est permis par la Loi de 1915 et les présents Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'espèce disponible pour remise soit distribuée. La décision de savoir si le Montant Disponible peut être distribué et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par une majorité d'Associés Ordinaires et en conformité avec les dispositions suivante (autres que, pour écarter tous doutes, dans le cas d'un Rachat à l'Unanimité des Associés tel que défini à l'article 8.3):

[...]"

" Art. 30. Définitions. [...]

Remboursement de Capital

Signifie tout remboursement de capital aux Associés Ordinaires suite à une liquidation ou autre eu égard aux Titres Appropriés ou tout dividende ou autre distribution payé ou opéré sur les Titres Appropriés (qu'un tel dividende soit sous forme de dividende ou la distribution se trouve sous forme de capital ou de revenu en nature) mais excluant tout Rachat à l'Unanimité des Associés tels que défini à l'article 8.3. [...]"

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 87.750,-) afin de l'élever de son montant actuel de deux cent vingt-trois millions cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 223.174.286,-) à deux cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille trente-six Livres Sterling (GBP 223.262.036,-) par l'émission et la création des nouvelles parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales"):

- trois cent quarante-trois mille cinq cent douze (343.512) Parts Sociales de Catégorie A2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie B2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie C2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie D2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie E2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie F2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie G2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie H2;
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie I2; et
 - huit cent trente-deux (832) Parts Sociales de Catégorie J2;
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un montant de vingt-cinq pence (GBP 0,25).

Souscription et Paiement

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, susmentionné, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et avoir payé pour lesdites Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 87.750,-).

L'apport total de quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 87.750,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Preuve de l'apport a été apportée au notaire.

Troisième résolution

Les associés décident unanimement de réduire le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de cent dix mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 110.250,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille trente-six Livres Sterling (GBP 223.262.036,-) à deux cent vingt-trois millions cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 223,151,786,-) par l'annulation de:

- quatre cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (431.595) Parts Sociales de Catégorie A2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie B2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie C2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie D2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie E2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie F2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie G2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie H2;
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie I2; et
- mille quarante-cinq (1.045) Parts Sociales de Catégorie J2;

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq centimes de Livres Sterling, détenues actuellement par Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, susmentionné. Cette réduction de capital social sera un Rachat à l'Unanimité des Associés comme défini à l'article 8.3 des Statuts. Un montant de trois millions deux cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingts Dollars Américains et quarante-six centimes (USD 3.235.880,46) (ou si accepté par la Société, son équivalent dans une devise ou des devises différentes calculées à un taux de change accepté par la Société) sera payé à Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, susmentionné ou à son ordre dans les 2 semaines de la date de cette résolution concernant la réduction, sous réserve de déduction de onze mille cinq cent quarante-quatre Dollars Américains et seize centimes (USD 11.544,16) relatives aux dépenses de transactions à l'égard de ses parts sociales et lesdites

déductions à l'égard de la retenue à la source considérées comme étant appropriées par les conseillers fiscaux de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin de refléter l'augmentation de capital social et la réduction de capital social décidées selon les précédentes résolutions, qui devra désormais se lire comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1 La Société a un capital social de deux cent vingt-trois millions cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 223,151,786,-), représenté par:

- huit cent vingt-huit millions sept cent soixante et onze mille sept cent vingt-cinq (828.771.725) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie D1 (les "Parts Sociales de Catégorie D1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie E1 (les "Parts Sociales de Catégorie E1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie F1 (les "Parts Sociales de Catégorie F1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie G1 (les "Parts Sociales de Catégorie G1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie H1 (les "Parts Sociales de Catégorie H1"),
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie I1 (les "Parts Sociales de Catégorie I1"), et
- deux millions neuf mille quatre cent quatre-vingt onze (2.009.491) parts sociales de catégorie J1 (les "Parts Sociales de Catégorie J1"),

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie C1, les Parts Sociales de Catégorie D1, les Parts Sociales de Catégorie E1, les Parts Sociales de Catégorie F1, les Parts Sociales de Catégorie G1, les Parts Sociales de Catégorie H1, les Parts Sociales de Catégorie I1 et les Parts Sociales de Catégorie J1 seront collectivement dénommées "Parts Sociales Ordinaires Holdco".

- quarante-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille cent quarante-huit (44.774.148) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les "Parts Sociales de Catégorie A"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B1, les "Parts Sociales de Catégorie B"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C1, les "Parts Sociales de Catégorie C"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie D2 (les "Parts Sociales de Catégorie D2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D1, les "Parts Sociales de Catégorie D"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie E2 (les "Parts Sociales de Catégorie E2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E1, les "Parts Sociales de Catégorie E"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie F2 (les "Parts Sociales de Catégorie F2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F1, les "Parts Sociales de Catégorie F"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie G2 (les "Parts Sociales de Catégorie G2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G1, les "Parts Sociales de Catégorie G"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie H2 (les "Parts Sociales de Catégorie H2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H1, les "Parts Sociales de Catégorie H"),
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie I2 (les "Parts Sociales de Catégorie I2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I1, les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
 - cent huit mille quatre cent vingt-huit (108.428) parts sociales de catégorie J2 (les "Parts Sociales de Catégorie J2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie J1, les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Livres Sterling (0,25 GBP) chacune, et ayant été intégralement souscrites et payées.

Les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie C2, les Parts Sociales de Catégorie D2, les Parts Sociales de Catégorie E2, les Parts Sociales de Catégorie F2, les Parts Sociales de Catégorie G2, les Parts Sociales de Catégorie H2, les Parts Sociales de Catégorie I2 et les Parts Sociales de Catégorie J2 seront collectivement dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2".

Les Parts Sociales Ordinaires Holdco et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 sont désignées ensemble comme les "Parts Sociales Ordinaires".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2012. Relation: AC/2012/36664. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012101371/421.

(120139142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Welten Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.160.

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WELTEN IMMOBILIEN A.G." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2921 du 8 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.160.

L'assemblée est présidée par Madame Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu du titre au porteur no 1 de 31 actions, représentant l'intégralité du capital social TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Une liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

107040

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.219.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T.JADIN, A.BELLI, S.SCHWEIZER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2012. Relation: EAC/2012/10620. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 août 2012.

Référence de publication: 2012102689/59.

(120140246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.102.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2012

En date du 31 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Magnus LARSEN de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Young CHUN LEE, né le 15 janvier 1969 à Séoul en République de Corée, ayant comme adresse professionnelle: 1 Austinn Road West, 36th Floor, Kowloon, Hong Kong 999077, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Young CHUN LEE, gérant de classe A
- Monsieur Roland ROSINUS, gérant de classe A
- Madame Laurence MAGLOIRE, gérant de classe A
- Monsieur Ian McMAHON, gérant de classe A
- Monsieur Paul MOUSEL, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012102417/26.

(120140289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.
